

De l’électricité gratuite grâce au cimetière

À Saint-Joachim (44), le photovoltaïque procure 24 % de l’électricité consommée dans la commune. Cela va augmenter considérablement avec la mise en service de 5 300 panneaux photovoltaïques déployés au cimetière.



Didier Dénier

● Le cimetière de Saint-Joachim (4 200 habitants) est cerné par les marais de la Brière qui, en quelques jours, peuvent gonfler avec les pluies hivernales. « Regardez, l’eau commence déjà à stagner dans les allées, fait remarquer une habitante venue nettoyer la tombe familiale pour la Toussaint. Au plus fort des intempéries, on patauge parfois dans 15 cm d’eau. » Ce constat, les habitants le font depuis longtemps. « En fait, le cimetière qui, autrefois, entourait l’église, a été déménagé il y a une cinquantaine d’années, explique le maire, Raphaël Salaün. Le terrain a été remblayé mais ça ne suffit pas. Les problèmes d’infiltration étant récurrents, nous avons envisagé de couvrir entièrement les tombes pour capter l’eau de pluie et la stocker pour arroser notre terrain de foot. Quitte à tout couvrir, nous avons envisagé d’installer des panneaux photovoltaïques. C’est comme ça que ce projet est né. »

Une centrale de 9 000 m²

Il y a quelques mois, un prototype de cette installation a été monté dans la partie nord-ouest du cime-



La centrale photovoltaïque devrait être connectée au second semestre 2026. Ci-dessus, une perspective réalisée par l’architecte du projet. Visuel Cabinet EEUN architecture

tière qui s’étend, au total, sur 11 000 m². « Cet essai a été concluant, poursuit Philippe Sallé, premier adjoint. Les travaux ont réellement été engagés début octobre. Il faudra être patient car la connexion de l’installation de 9 000 m² est prévue au second semestre 2026. » Coût global du projet, financé sans avoir recours à l’emprunt : 4,5 millions d’euros, 2,5 millions pour la structure et 2 millions pour les panneaux. « Nous avons profité de recettes foncières supplémentaires obtenues par la commune, après la revalorisation des bases fiscales de l’État, détaille le maire. Nous avons simplement décidé de flécher cet argent pour la centrale. »

Une économie annuelle de 250 à 300 euros par foyer

Rien de bien spectaculaire, aujourd’hui, la première phase du chantier consistant à planter, à douze mètres de profondeur, les 280 pieux qui soutiendront l’ossature en bois de l’installation. « Nous avons opté pour des ombrières et des panneaux semi-occul-

précise Philippe Sallé. Ils devraient produire 1,2 MWh. » Soit l’équivalent de la consommation de 400 à 600 foyers. L’électricité produite, qui sera dirigée vers le réseau Enedis, sera redistribuée gratuitement. Pour en bénéficier, il suffira aux habitants d’adhérer, pour cinq euros, à vie, à l’association Brièr’Energie qui gèrera l’installation et la production. « Logiquement, on s’oriente vers une économie annuelle de 250 à 300 euros par foyer. Ça n’est pas rien », commente le premier adjoint. Loin de ces considérations techniques, le projet de couverture du cimetière semble bien accepté par la population. Certains se plaignent du manque d’information. Pourtant, deux réunions publiques ont été organisées par la commune. D’autres craignent que les travaux n’endommagent les sépultures. « Au début, j’étais perplexe, commente cette retraitée. Maintenant, je suis confiante. En tout cas, ces panneaux, en plus de produire de l’électricité, nous protégeront de la pluie. Ce matin, j’ai été duchée en nettoyant les tombes. L’an prochain, ça ne se reproduira pas. »